

Québec, le 28 juillet 2015

Monsieur Pierre-Paul Côté
Président
Association des retraitées et retraités
de l'éducation et des autres services
publics du Québec (AREQ-CSQ)
320, rue Saint-Joseph Est, bureau 100
Québec (Québec) G1K 9E7

Madame Mariette Gélinas
Présidente
Alliance des associations de retraités
3064, rue du Valley Inn
Trois-Rivières (Québec) G8V 2C4

Monsieur Donald Tremblay
Président
Association québécoise des
retraité(e) s des secteurs public et
parapublic (AQRP)
5400, boulevard des Galeries
Bureau 111
Québec (Québec) G2K 2B4

OBJET : Création d'une table de travail avec les associations de retraités

Madame,
Messieurs,

Je donne suite à votre correspondance du 12 juin dernier dans laquelle vous souhaitez la création d'une table de travail avec le gouvernement afin de vous exprimer sur différents sujets, dont celui de la perte de pouvoir d'achat des retraités des secteurs public et parapublic et des risques d'appauvrissement.

D'abord, il importe de rappeler que diverses instances, dont l'Assemblée nationale, se sont penchées abondamment sur l'indexation des rentes des retraités que vous représentez. Des travaux conjoints avec les associations représentant les employés ainsi que des évaluations de divers scénarios ont été réalisés au fil des années, mais aucune solution acceptable pour toutes les parties n'a été dégagée.

Je comprends que votre demande sur la création d'une table de travail avec le gouvernement s'inscrit dans la lignée de ces expériences antérieures et que vous souhaitez y débattre à nouveau de vos revendications.

... 2

Une tribune réunissant des représentants du gouvernement et des retraités pourrait être créée. Cela constituerait un lieu d'échanges vous permettant de faire part de vos points de vue concernant les régimes de retraite des secteurs public et parapublic. Dans un premier temps, cette tribune serait créée pour un projet pilote de deux ans au terme duquel, une réflexion serait faite, quant à sa continuité.

Or, puisque certaines instances existent déjà, les discussions devraient être menées dans le respect des institutions en place sans empiéter sur leur responsabilité.

Les régimes de retraite constituent une condition de travail et par conséquent, les négociations portant sur les dispositions et le mode de financement se font à la Table centrale. Il ne s'agit donc pas de créer une structure parallèle à cette instance.

Il existe aussi des lieux appropriés permettant de vous exprimer au sujet des régimes de retraite ou sur diverses problématiques vécues par les retraités. Je pense, entre autres, aux comités de retraite, au conseil d'administration de la CARRA et aux comités relevant du Secrétariat aux aînés. Encore une fois, la création d'une tribune additionnelle ne devrait pas empiéter sur les responsabilités de ces instances.

Par ailleurs, il faudrait convenir des modalités de mise en œuvre d'une telle tribune, dont sa composition, le mode de désignation de ses membres et le calendrier de ses réunions. À cet effet, bien que vous représentiez la majorité des associations de retraités, d'autres groupes ont manifesté leur intérêt pour la mise en place d'un lieu d'échange avec le gouvernement. Par souci d'équité et de cohérence, les associations consultées pour la nomination des représentants des pensionnés au comité de retraite du RREGOP devraient aussi l'être pour constituer cette tribune.

Cette question ainsi que les autres modalités pourraient être discutées lors d'une rencontre entre les représentants de l'ensemble de ces associations et ceux du Secrétariat du Conseil du trésor. Si cette proposition vous convient, je mandaterai les représentants du SCT pour communiquer avec vous et les autres associations. Ladite rencontre pourrait avoir lieu en septembre prochain.

Enfin, la situation actuelle des finances publiques amène à faire des choix tous les jours, et ce, dans un contexte de négociation des conventions collectives où des efforts importants sont demandés à nos employés. Dès lors, vous comprendrez qu'il ne pourrait être question d'une bonification des bénéfices des régimes de retraite ou de frais de fonctionnement de la tribune.

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



MARTIN COITEUX